

Les relations entre les entreprises utilisatrices et les entreprises extérieures

**BOURGOGNE 21-71** 

# **PUBLIC**

Cette formation s'adresse aux chefs d'entreprise, cadres dirigeants, salariés en charge ou impliqués dans les questions de prévention des risques professionnels des entreprises utilisatrices et des entreprises extérieures.

# **OBJECTIFS**

>Identifier les dispositions réglementaires relatives aux travaux réalisées par une entreprise extérieure dans un établissement

>Appréhender les enjeux de la soustraitance et les relations entre les entreprises extérieures et les entreprises utilisatrices

>Elaborer une démarche de prévention des risques de coactivité

### **METHODE PEDAGOGIQUE**

La pédagogie repose sur les pratiques et expériences des participants. Notre démarche fait alterner apports d'informations, échanges d'expériences, témoignages et mises en situation. Cette formation est animée par des spécialistes de la prévention et des risques.

# **ORGANISATION**

Durée: 1 jour

### **PROGRAMME**

#### >Décret du 20 février 1992 codifié

- Champ d'application et obligations
- Etapes clé de la démarche : inspection commune préalable, plan de prévention, coordination ...
- >Responsabilités de l'entreprise utilisatrice et de l'entreprise extérieure
- >Plan de prévention : contenu, types de travaux et mise en oeuvre

#### >Rôle de chacun

- Les acteurs de la prévention (CHSCT, Médecin du travail, ...)
- Les différents intervenants

# >Introduction au cas des opérations de chargement et de déchargement

- Contexte réglementaire
- Protocole de sécurité

